

# états financiers

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux administrateurs  
de Fonds RadioStar

J'ai vérifié le bilan de Fonds RadioStar au 31 août 2005 ainsi que les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Denis Thérien  
Comptable agréé  
Le 15 septembre 2005

# RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 août 2005

	2005	2004
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des radiodiffuseurs	3 961 205 \$	2 285 722 \$
Intérêts	102 704	54 155
	<b>4 063 909</b>	<b>2 339 877</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Honoraires de gestion, loyer et autres charges	80 187	213 967
Salaires et avantages sociaux	82 456	
Honoraires professionnels	12 946	5 025
Communications	35 558	
Assurances	2 540	
Frais de réunions	4 328	
	<b>218 015</b>	<b>218 992</b>
<b>EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE</b>		
Contributions d'aide	3 845 894	2 120 885
	<b>2 331 725</b>	<b>1 268 077</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>1 514 169</b>	<b>852 808</b>
<b>ACTIFS NETS NON AFFECTÉS AU DÉBUT</b>	<b>2 677 312</b>	<b>1 824 504</b>
<b>ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN</b>	<b>4 191 481 \$</b>	<b>2 677 312 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# BILAN

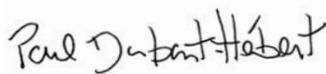
31 août 2005

	2005	2004
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	749 374 \$	1 363 104 \$
Dépôts à terme et à vue (note 4)	3 400 000	1 250 000
Débiteurs (note 5)	55 568	65 793
Frais imputables au prochain exercice	1 629	1 315
	<b>4 206 571 \$</b>	<b>2 680 212 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Frais courus	15 090 \$	2 900 \$
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non affectés	4 191 481	2 677 312
	<b>4 206 571 \$</b>	<b>2 680 212 \$</b>

Au nom du Conseil d'administration



**Denis Wolff**  
Président



**Paul Dupont-Hébert**  
Trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 août 2005

	2005	2004
<b>EXPLOITATION</b>		
Contributions des radiodiffuseurs encaissées	3 961 205 \$	2 285 722 \$
Intérêts encaissés	122 315	53 247
Taxes de vente payées	(9 390)	(14 430)
	4 074 130	2 324 539
Contributions d'aide versées	(2 331 725)	(1 268 077)
Achats de biens et services payés	(129 551)	(209 900)
Rémunération du personnel payée	(76 584)	
	(2 537 860)	(1 477 977)
	1 536 270	846 562
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépôt à terme	750 000	
	750 000	
<b>AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS</b>	2 286 270	846 562
<b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT</b>	1 863 104	1 016 542
<b>LIQUIDITÉS À LA FIN (note 6)</b>	4 149 374 \$	1 863 104 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2005

## 1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constitué le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Destiné en priorité aux talents prometteurs, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

## 2- FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

## 3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités suivantes:

### Constatation des produits

Le Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimalement, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité de caisse.

### Impôts sur le revenu

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et est, par conséquent, exempt d'impôts sur le revenu.

### Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation monétaire. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse. Les quasi-espèces comprennent les dépôts à terme détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les dépôts à terme dont la valeur ne risquent pas de changer d'une façon significative et dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des apports et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 août 2005

### 4- DÉPÔTS À TERME ET À VUE

	2005	2004
Dépôt à terme, 3,85 %, échéant le 22 novembre 2004		750 000 \$
Dépôt à terme, 1,9 %, échéant le 9 septembre 2004		500 000
Dépôt à vue, 2,6 %, échéant le 16 août 2006	3 400 000 \$	
	3 400 000 \$	1 250 000 \$

### 5- DÉBITEURS

Intérêts courus	4 204 \$	23 819 \$
Taxes de vente	51 364	41 974
	55 568 \$	65 793 \$

Les taxes de vente font l'objet d'une opposition auprès du ministère du Revenu du Québec qui conteste le droit au remboursement partiel de 50% des taxes de vente payées (TPS et TVQ). Au 31 août 2005, aucune décision n'a été rendue à cet égard. Si celle-ci devait être défavorable, ces taxes de vente devraient être comptabilisées aux charges de fonctionnement.

### 6- LIQUIDITÉS À LA FIN

	2005	2004
Encaisse	749 374 \$	1 363 104 \$
Dépôts à terme et à vue	3 400 000	500 000
	4 149 374 \$	1 863 104 \$

### 7- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a versé des contributions d'aide à des entreprises apparentées pour un montant de 570 994 \$. Ces dernières sont apparentées dû au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

### 8- ENGAGEMENTS

#### Contributions d'aide

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 396 813 \$ (2004, 1 274 201 \$). De cette somme, une portion de 383 994 \$ (2004, 256 911 \$) représente les engagements envers des entreprises apparentées.